

ORGANISATION MONDIALE

WT/MIN(01)/ST/85

11 novembre 2001

DU COMMERCE

(01-5672)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE

Original: anglais

Quatrième session

Doha, 9 - 13 novembre 2001

BOTSWANA

Déclaration de l'Honorable Tebelelo Seretse
Ministre du commerce, de l'industrie, de la nature et du tourisme

1. Permettez-moi tout d'abord de me joindre à mes collègues qui ont pris la parole avant moi et de vous féliciter pour votre élection à la présidence de cette quatrième Conférence ministérielle de l'OMC. Nous sommes convaincus que sous votre direction avisée cette conférence sera couronnée de succès. Je voudrais aussi, au nom de ma délégation, exprimer ma gratitude et mes remerciements au gouvernement et au peuple du Qatar pour le chaleureux accueil qu'ils nous ont réservé depuis notre arrivée. Nous tenons aussi à les féliciter pour l'excellence des dispositions qu'ils ont prises afin de faciliter le succès de la Conférence.
2. Je voudrais rendre spécialement hommage au Directeur général de l'OMC, M. Mike Moore, et au Président du Conseil général, M. l'Ambassadeur Stuart Harbinson, pour les efforts inlassables qu'ils ont fournis afin de préparer cette conférence. Nous sommes conscients que la préparation d'une telle conférence est loin d'être facile.
3. Le Botswana est très honoré de siéger au Bureau de cette quatrième Conférence ministérielle de l'OMC. Nous sommes touchés par cette marque de confiance à l'endroit de notre pays. Nous ferons de notre mieux pour répondre à vos attentes.
4. Cette conférence se déroule sept ans après la signature des Accords du Cycle d'Uruguay, qui a débouché sur la création de l'OMC. Depuis, les États Membres ont eu le temps de réfléchir aux résultats qu'ils avaient obtenus dans la mise en œuvre des Accords du Cycle d'Uruguay. Aussi convient-il de prendre en compte leurs vues et leurs acquis non seulement à la présente conférence, mais dans le programme de travail futur de l'OMC.
5. L'une des préoccupations que les pays en développement ont systématiquement soulevée est leur manque de moyens pour mettre en œuvre les Accords du Cycle d'Uruguay. Les pays en développement ont indiqué que le manque de connaissances techniques spécialisées et l'insuffisance des capacités institutionnelles étaient les principaux obstacles qui les empêchaient de s'acquitter de leurs obligations au titre de ces accords.
6. Bien que nous soyons pleinement conscients des efforts déployés par le Directeur général pour répondre aux préoccupations des pays en développement au niveau de la mise en œuvre et du renforcement des capacités, ma délégation juge extrêmement préoccupant le fait que ces questions n'aient pas jusqu'à présent été réglées. Il faudrait accorder au renforcement des capacités, en particulier dans les pays en développement et les petites économies, la priorité à laquelle il a droit. Nous tenons à souligner qu'il importe de faire en sorte que l'assistance technique et le renforcement des capacités deviennent partie intégrante du programme de travail du Secrétariat de l'OMC, étant donné les problèmes de mise en œuvre auxquels sont confrontés la plupart des pays en

développement. Nous sommes conscients que les États Membres ont fait certains efforts et appuyé l'augmentation du budget ordinaire de l'OMC destinée à couvrir l'assistance technique, mais cela n'est toujours pas suffisant pour répondre aux besoins des pays en développement.

7. Le Botswana est un partisan convaincu du système commercial multilatéral. Les avantages de la libéralisation des échanges n'ont toutefois pas été équitablement répartis. Le processus de mondialisation continue de marginaliser les pays en développement. C'est pour cette raison que le Botswana appuie les propositions avancées par d'autres pays en développement selon lesquelles le traitement spécial et différencié est un principe central du système commercial multilatéral qui doit être rendu effectif et efficace. Nous appuyons aussi les propositions selon lesquelles les questions de développement doivent être au cœur du programme de travail de l'OMC.

8. Le Botswana est un pays sans littoral et semi-aride, qui est tributaire de l'exportation de quelques produits de base. La majorité de la population dépend de l'agriculture de subsistance. Le seul produit agricole d'exportation est le bœuf et le pays est un importateur net de produits alimentaires. Les négociations concernant l'Accord sur l'agriculture doivent donc prendre en considération les préoccupations des pays qui sont des importateurs nets de produits alimentaires et veiller à ce que les aspects de la Décision ministérielle relatifs aux conséquences de la réforme de l'agriculture sur les pays importateurs nets de produits alimentaires soient entièrement appliqués.

9. La diversification de l'économie est un objectif majeur de la politique du Botswana. Étant donné l'étroitesse du marché intérieur national et les ressources limitées du pays en matières premières, le commerce international doit occuper une place prépondérante dans notre stratégie de développement économique.

10. Le système commercial multilatéral doit reconnaître les particularités des économies vulnérables comme celle du Botswana en vue de faciliter leur intégration au système économique mondial. Certains accords de l'OMC doivent être réexaminés et modifiés pour permettre aux pays en développement de mettre en œuvre les objectifs de leurs politiques de développement.

11. L'une des grandes préoccupations des pays en développement, en particulier du Groupe des pays ACP, est le fait que la question de la demande de dérogation au titre de l'Accord de Cotonou n'ait toujours pas été réglée à l'OMC. L'approbation de la dérogation ne cesse d'être différée, ce qui mine la confiance des États membres du Groupe des pays ACP dans le système commercial multilatéral. Il est de plus haute importance que soit approuvée la dérogation pour que des pays en développement comme le Botswana puissent continuer de bénéficier de préférences commerciales alors qu'ils se préparent à conclure à l'avenir des arrangements commerciaux compatibles avec les règles de l'OMC.

12. Le Botswana est aussi fortement affecté par la pandémie du VIH/SIDA. À cet égard, le gouvernement s'est efforcé sans relâche d'atténuer les conséquences négatives de cette pandémie sur notre pays. Aussi nous félicitons-nous de la tenue à l'OMC du débat sur l'interprétation de l'Accord sur les ADPIC concernant l'accès aux médicaments à des prix abordables. La population du Botswana peut certainement bénéficier de médicaments antirétroviraux à meilleurs prix. C'est pourquoi mon pays appuie les propositions avancées par des pays en développement pour une interprétation flexible de l'Accord sur les ADPIC en vue de répondre à leurs préoccupations en matière de santé publique.

13. Ma délégation craint que nous ne nous soyons rendus à Doha sans avoir rallié le consensus sur le projet de Déclaration ministérielle. Il n'en demeure pas moins que j'espère et que je compte qu'à l'occasion de la Conférence, les Ministres auront la volonté politique de rapprocher leurs points de vue et d'obtenir des résultats.

14. En conclusion, j'ajouterais qu'à long terme, l'efficacité de nos travaux ici, à Doha, se mesurera en fonction des progrès réalisés dans la lutte contre la pauvreté et de la capacité des pays en développement à mettre efficacement en œuvre leurs obligations dans le cadre de l'OMC.
